



COMMUNE D'ESQUAY NOTRE DAME (CALVADOS)

* * * *

Séance du 11 mars 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. **Gobé** Alain, Maire.

Étaient présents : M. **Gobé** Alain, M. **Osmont** Gilles, M. **Richard** Thierry, Mme **Philippe** Christine, Mme **Gony** Karine, M. **Lemaître** Jérôme, M. **Leguédois** Louis, Mme **Riou** Stéphanie, Mme **Dufour** Cyrielle, M. **Jounot** Stéphane, Mme **Debarre** Hélène, , M. **Jacquin** Laurent, M. **Charuel** Vincent, Mme **Peyrol** Delphine.

Absents excusés : Mme **Marie** Jessica donne pouvoir à Mme **Philippe** Christine.

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2021 a été approuvé à l'unanimité.
M. **Leguédois** Louis a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Arrivée de M. **Charuel** Vincent à 19h01. Arrivée de M. **Richard** Thierry à 19h06

Réf : 2021 - 006

Objet de la délibération : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2020

M. Osmont prend la parole et fait le point sur les recettes et dépenses de l'année 2020.

Monsieur le Trésorier nous a adressé le compte de gestion de la commune faisant apparaître le résultat d'exécution de ce budget pour l'année 2020. Les éléments communiqués nous permettent de constater la parfaite concordance avec les résultats du compte administratif 2020 établi par nos soins.

Le compte administratif est présenté à l'ensemble des membres :

Résultat en investissement de :

$181\,575.07 - 125\,801.55 = 55\,773.52$ euros qui, cumulé avec les résultats antérieurs (- 89 028.24 euros) donne un résultat global d'investissement de **- 33 254.72 euros**.

Résultat en fonctionnement de :

$825\,671.21 - 650\,653.58 = 175\,017.63$ euros qui, cumulé avec les résultats antérieurs (+ 92 991.54 euros) donne un résultat global de fonctionnement de **268 009.17 euros**.

M. Gobé sort de la salle.

Par 14 voix pour, 1 abstention (le Maire), les membres du conseil approuvent ces résultats.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2021 - 007

Objet de la délibération : Affectation du résultat

A l'unanimité, les membres du conseil décident d'affecter le résultat comme suit :

Détermination du résultat d'investissement de l'année 2020

Résultat d'investissement 2020	55 773.52 €
Résultat antérieur reporté	- 89 028.24 €
Besoin de financement	- <u>33 254.72 €</u>

Détermination du résultat de fonctionnement de l'année 2020

Résultat de fonctionnement 2020	175 017.63 €
Résultat antérieur reporté	92 991.54 €
Résultat cumulé à affecter	<u>268 009.17 €</u>

Affectation du résultat

Montant à affecter à l'investissement (1068)	33 254.72 €
Montant de l'excédent de fonctionnement reporté (002)	234 754.45 €

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire – Réception par le Préfet :

Arrivée de Mme Marie Jessica à 19h40

Réf : 2021 - 008

Objet de la délibération : Vote des subventions aux associations

Budget Primitif 2021 : Article 6574 (Subventions aux associations de droit privé) :

✦ Coopérative Ecole :	7 000 euros
✦ Association des parents d'élèves :	1 000 euros
✦ MFR La Bagotière :	50 euros
✦ MFR Maltot :	50 euros
✦ Association Sports et Loisirs : 3 100 euros répartis de la manière suivante :	
- Gymnastique volontaire	200 euros
- Tennis de table	250 euros
- Atelier création	150 euros
- Comité de fleurissement	2 500 euros
✦ Association les petites menottes :	300 euros
✦ UNC AFN :	170 euros
✦ Association Odon Cote 112 :	600 euros
✦ ADMR Evrecy :	250 euros

Total compte 6574 : 12 520 euros

Un vote à main levée est proposé pour le versement d'une subvention de 200 euros au Tennis club Orne Odon. Par 6 voix contre, 5 voix pour et 4 abstentions, il est décidé de ne pas verser de subvention à ce dernier.

Par 14 voix pour et 1 abstentions (*M. Osmont étant responsable d'association, il ne prend pas part au vote*), ces propositions sont adoptées par les membres du conseil.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2021 - 009

Objet de la délibération : Elaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes membres et la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

Monsieur le Maire expose que la loi n°2019-1461 du 28 décembre 2019 dite « Engagement et Proximité » vise à revaloriser la commune et à la remettre au cœur de la démocratie. Elle modifie un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements, et l'ensemble de ses dispositions sont d'application immédiate.

Dans ce cadre, conformément à la loi et après avoir engagé un débat sur le sujet, l'assemblée communautaire a approuvé, par délibération 2020/106 du 24 septembre 2020, la rédaction d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Ce pacte doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore prévoir certaines délégations aux communes dans le but de renforcer les liens entre l'intercommunalité, les maires et leurs équipes. Sa rédaction a été approuvée par délibération n°22021/013 du 25 février 2021. Celui-ci doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter le pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de communes, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2021 - 010

Objet de la délibération : Transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

Monsieur le Maire rappelle la loi n°2019-1428 du 19 novembre 2019 portant sur l'orientation des mobilités et promulguée le 24 décembre 2019. La loi précise que les Régions sont chargées d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

A ce titre, les Régions sont chargées par la loi, de définir, en concertation avec les territoires, des bassins de

mobilité, appelés à devenir une échelle importante en termes d'organisation des mobilités. Le bassin de mobilité est en effet l'échelle locale à laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent majoritairement. Il correspond à un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre, et s'organise généralement autour d'un ou plusieurs pôles d'attractivités. Le territoire d'un EPCI à fiscalité propre n'a pas vocation à être découpé entre plusieurs bassins de mobilité. Il peut en revanche appartenir à plusieurs bassins de mobilité si la réalité des mobilités de ses habitants le justifie.

Après concertation avec les territoires, la Région Normandie a établi une cartographie des bassins régionaux de mobilité normand et le Conseil communautaire, réuni le 28 janvier 2021 a validé par délibération n°2021/008, l'appartenance du territoire de la communauté de communes au bassin de mobilité de Caen, conformément à la proposition de la Région.

Considérant le rôle des régions dans la gouvernance des mobilités en qualité de chef de file,

Considérant les orientations générales de la Région Normandie pour la mise en œuvre de la gouvernance des mobilités sur son territoire,

Considérant l'avis favorable de la Région Normandie à la prise de compétence des communautés de communes en matière de mobilité,

Considérant l'intégration du territoire de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon dans le bassin de mobilité Caennais identifié dans la cartographie régionale des bassins de mobilité

Considérant l'opportunité pour la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon de devenir AOM (autorité organisatrice de mobilité) locale et permettre ainsi l'exercice de la compétence mobilité à la bonne échelle territoriale, dans un partenariat avec les intercommunalités voisines et la Région, pour une réponse adaptée aux besoins des habitants,

Le conseil communautaire, a décidé, par délibération n°2021/015 du 25 février 2021

- de transférer la compétence d'organisation de la mobilité à la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- de ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports.

Le Maire expose que cette modification statutaire doit faire l'objet d'une approbation par les conseils municipaux, à la majorité qualifiée des communes membres, dans un délai de trois mois à compter de la transmission de la délibération communautaire.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification statutaire telle que présentée, approuve les nouveaux statuts modificatifs de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon en y ajoutant le transfert de la compétence « organisation de la mobilité »

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire – Réception par le Préfet :

Réf : 2021 - 011

Objet de la délibération : Avis sur consultation du public dans le cadre de la demande d'augmentation de la capacité de traitement des déchets verts dans le centre de compostage SEP Valorisation

Une consultation au public est ouverte depuis le 15 février relative à la demande d'augmentation de la capacité de traitement de déchets verts dans le centre de compostage situé sur le territoire de la commune de Fontaine Etoupefour. M. **Gobé** prend la parole et explique que ce centre permet aux artisans et aux collectivités de déposer leurs déchets verts. Prochainement, les déchets verts des déchèteries seront acheminés vers ce centre. M. **Osmont** pose la question des nuisances que cela pourrait occasionner. M Gobé : Ce centre est situé loin des habitations et ne devrait pas causer de nuisances.

***A l'unanimité**, les membres du conseil sont favorables à l'augmentation de la capacité de traitement du centre de compostage SEP Valorisation situé à Fontaine Etoupefour.*

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Monsieur Gobé demande aux membres présents si une délibération peut être rajoutée à l'ordre du jour. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Réf : 2021 - 012

Objet de la délibération : Délibération autorisant M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat par l'intermédiaire de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour des travaux à l'école.

M. Gobé explique aux conseillers qu'un audit énergétique a été réalisé par une société mandatée par la Communauté de communes afin de recenser les établissements susceptibles de bénéficier d'une réduction d'au moins 30% de leurs dépenses énergétiques. A l'école, il a été préconisé de changer les systèmes de chauffage (changement de la chaudière et du système dans sa globalité) et mise en place d'une GTB (Gestion Technique des bâtiments) pour le chauffage des préfabriqués.

La commune souhaite déposer une demande de DSIL pour ces travaux qui s'élèvent à 59 021.60 HT soit 70 825.92 euros TTC

***A l'unanimité**, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de DSIL.*

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

* * * *

Rapport des commissions :

Commission des travaux :

- Rue du Stade : des renseignements ont été pris pour savoir à quelles subventions la commune pouvait prétendre pour la réfection de la rue du stade. Il s'agit de l'APCR (Aide au Petites Communes Rurales) et les amendes de police. Les subventions pourraient atteindre 80% du montant de la dépense.
- Toiture de l'église : une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) va être faite pour refaire la toiture de l'église (2 pans). Le devis s'élève à un peu plus de 30 000 euros TTC.
- Eglise – abat-sons : nous sommes en attente d'un devis réactualisé pour le changement des abat-sons de l'église
- Lotissement « le Chant des Oiseaux » : un devis a été demandé pour l'installation de coussins berlinois rue des Perdrix. Une zone 30 km/h est à l'étude
- Ecole : les volets de la cantine ont été motorisés pendant les vacances scolaires, certains volets ont été changés

Commission scolaire :

- Un courrier va être envoyé à l'inspection académique pour demander le renouvellement de la dérogation des rythmes scolaires car l'école fonctionne sur 4 jours et non sur 4.5 jours.
- Tests salivaires : l'école a eu très peu d'information concernant ces tests. L'équipe pédagogique est contre et estime que cela doit être fait par des infirmiers scolaires de moins en moins nombreux. Il n'est pas question non plus que les agents communaux les fassent.
- Appel à projet « socle numérique » : cet appel à projet fait partie du plan de relance. Le but est de rééquilibrer le niveau d'équipement et de ressources dans les écoles. Les subventions s'élèvent à 3 500 euros maximum par classe primaire. Le dossier sera déposé avant le 31 mars.
- Jeux de l'école : nous sommes en attente du devis d'un autre fournisseur.

Commission communication :

- La lettre d'informations « Comm'Esquay » devrait être diffusée courant avril/mai. Les informations doivent être communiquées à Mme Dufour avant le 17 mars.
- Site internet et application mobile : Après plusieurs échanges avec la Société 123 mairie, il est proposé de prendre le pack site internet (718.80 euros) + application mobile (800.00 euros). La commission va se réunir prochainement pour établir le cahier des charges.

Commission Fêtes et cérémonies :

- Chasse aux œufs : elle est prévue dans la cour de l'école le dimanche 11 avril à 11h00 (ouvert aux enfants de 2 ans jusqu'au CM2) – une exposition de dessins est également proposée. Les enfants déposeront leur dessin en mairie et recevront un sachet de bonbons en échange. Un tirage au sort sera effectué lors de la chasse aux œufs du 11 avril.
- Maisons fleuries : un concours est à l'étude.
- Unité mobile de vaccination : un recensement des personnes âgées de plus de 75 ans a été fait. Une trentaine de personnes serait intéressée. Nous attendons le retour de la préfecture pour convenir d'une date de vaccination sur la commune

- Don du sang : il aura lieu le lundi 15 mars sur rendez-vous
- Election du Conseil municipal jeunes : Elle aura lieu en mairie le vendredi 19 mars dans la matinée

* * * *

Questions diverses :

M. **Jounot** Stéphane : Lors de l'épisode neigeux, la route d'Evrecy n'a pas été déneigée. M. **Gobé** : Le service technique a des consignes et doit respecter un plan de déneigement. Le salage a été effectué en priorité dans les descentes.

M. **Charuel** Vincent :

- Au niveau de l'aire de jeux du lotissement « le Chant des Oiseaux », depuis l'installation de la clôture, les enfants qui attendent le bus n'ont plus beaucoup de place. M. **Gobé** : l'emplacement de l'arrêt de bus va être étudié.
- Serait-il possible d'éclairer le petit chemin d'accès à l'école ? M. **Gobé** : cela va être étudié
- Les jeunes footballeurs sont déçus car les buts anciennement situés sur la longueur du stade ont été enlevés. M. **Gobé** est défavorable à l'idée d'en remettre car les ballons arrivent régulièrement dans les terrains des riverains.

Mme **Marie** Jessica :

- a été témoin d'un vol de palettes dans un lotissement. Est-ce que la gendarmerie fait des rondes ? M. **Gobé** : la gendarmerie tourne régulièrement dans la commune
- Problème de visibilité causé par le stationnement d'une voiture rue des Perdrix. Les voitures sont obligées de se déplacer sur l'autre voie pour passer ce qui peut engendrer des face à face dangereux. M. **Gobé** : un rappel va être fait auprès des propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h36.

Le compte-rendu de cette séance a été régulièrement affiché le 15 mars 2021.

Esquay Notre Dame, le 12 mars 2021

Le Maire,

